



Changement de statut étudiant à commerçant

Par **moumouh85**, le **31/07/2015** à **01:56**

bonjour;

Nous sommes deux étudiants algériens (un en 2 année informatique QUI RISQUE d'avoir un quitte puisque j'ai pas validé mon année pour la 3 fois et l'autre qui va valider son master 1 en management en septembre mais qui n'a pas pu trouvé une inscription en m2) vu notre situation délicate on aimerai déposer à la préfecture un changement de statut en créant une ENTREPRISE mais ont sais pas comment faire, par ou commencer, les démarches a suivre si y a qui peut nous aider et nous conseiller ont vous remercie d'avance, en vous souhaitons bon continuation dans vos affaires !!! merci

Par **NBonniot**, le **04/08/2015** à **14:24**

Bonjour,

Selon l'Article 7 de l'Accord franco-algérien du 27 décembre 1968, les ressortissants algériens désireux d'exercer une activité professionnelle soumise à autorisation reçoivent, s'ils justifient l'avoir obtenue, un certificat de résidence valable un an renouvelable et portant la mention de cette activité (Ces certificats de résidence sont délivrés gratuitement).

Attention : Il s'agit d'une mention qui vous permet de travailler pour votre société : vous ne pouvez pas être salarié dans une autre société en même temps.

La Préfecture contrôle beaucoup les dossiers de créateurs de société car ils le font souvent juste pour les papiers.

La Préfecture peut demander les éléments suivants:

- L'information sur vos études ;
- Le bilan prévisionnel pour 3 années ;
- Les justificatifs de vos ressources financières.

Vous allez devoir justifier que votre société va vous permettre vivre en France, c'est-à-dire que vous allez avoir des revenus suffisants. Il faut savoir que les charges sociales sont très élevées en France. La plupart de chefs d'entreprises de petites sociétés (TPE/PME) au départ de la vie de leurs sociétés ne gagnent pas beaucoup voire rien.

Et c'est pour cela, votre projet doit être très sérieux, rentable et que vous avez les moyens suffisants pour investir.

Vous avez un site www.creeruneentreprise.fr et plein d'autres pour vous guider dans votre projet. Vous pouvez également demander le conseil d'un avocat spécialisé en droit des entreprises.

Cordialement